

Procès-Verbal de la séance du 4 décembre 2025 du Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Ordre du jour

La séance s'est ouverte à 9h05, s'est clôturée à 12h30, et a couvert les points d'ordre du jour suivants :

GENERALITES	2	Inventaire des projets communaux
MOBILITE COLLECTIVE & PARTAGEE	3	Politique d'accessibilité au territoire : projet de schéma régional structurant de mobilité collective (bus-train, mobipôles)
	4	Augmentation de de l'offre SNCB à l'échelle du Bassin (lignes IC Charleroi-Bruxelles, S62 et S63)
	5	Etude opérationnelle suite à évaluation des lignes A1, A2 et A3 autour de l'aéroport de Charleroi (BSCA)
	6	Services proposés par LETEC pour l'aménagement, notamment équipements vélos, des abris pour voyageurs
	7	Diagnostic et recommandations pour le MobiPôle XL de la gare de Charleroi-Central
LOGISTIQUE ET MARCHANDISES	8	Etats des lieux des projets et investissements
	9	Retour sur les événements récents (sectoriels, congrès régional des marchandises)
TRAFIC ROUTIER	10	Exemples de projets routiers mettant en œuvre le PMCM

Liste des présences

ALEXANDRE Ludivine, Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes
 ANTOINE Niels, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, Intervenant
 BASILE Stéphane, Commune de Lobbes, Echevin
 BAUD'HUIN Sandrine, Mobilesem
 BAUWELINCKX Marie, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, Intervenant
 BILLE Jean-Philippe, SPW MI – Direction Territoriale des Routes de Charleroi, Intervenant
 COCHEZ Muriel, SNCB
 DANDOIS Olivier, Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes, Echevin
 D'HAeyer Loic, Commune de Fleurus, Bourgmestre
 DUJARDIN Nicolas, Commune de Seneffe, Echevin
 DUJEU David, Commune de Charleroi
 ENGLEBERT Marilyn, SNCB
 FIEVEZ Sophie, Infrabel
 FRANCOIS Mélissa, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, Intervenant
 GALLAND Laurent, OTW, Intervenant
 GILLET Nathalie, Chapelle-lez-Herlaimont, Echevin
 HARDY Stéphane, Commune de Cerfontaine, Echevin
 JEANMART Martin, Commune de Thuin
 KAIRET Tim, Avello

KNAEPEN Philippe, Commune de Pont-à-Celles, Bourgmestre
LASSER Thomas, Commune de Seneffe
LORENT Philippe, Commune de Walcourt
LUCAS Céline, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité, Intervenante
MAGNIETTE Clémentine, Commune de Chimay, Echevine
MAINIL Patrice, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité
MAREE Régis, Commune de Couvin
MARNEFFE Justine, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, Intervenante
MATAGNE Julien, Commune de Gerpennes, Bourgmestre
MEUTER Michel, Mobilesem
NKONO Collin, Port Autonome de Charleroi
PIRT Alexandra, SPW MI – Dir. Transport et Intermodalité des Marchandises, Intervenante
RAZEE Frédéric, Commune d'Erquelines, Echevin, Président communal du Conseil de Bassin
REDANT Loïc, Commune de Fontaine-l'Evêque
RENAUX Sophie, Commune de Courcelles, Echevine
RENSON Noël, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports, Intervenant
ROBERT Xavier, OTW
ROLAND Sophie, SPW MI - Autorité Organisatrice des Transports
STASSIN Krystel, Commune de Courcelles
TIMMERMANS Anne, Charleroi Métropole, Intervenante
TINEBRA Anna, Tous à pied
TOBIE Damien, SPW MI - Direction de la Planification de la Mobilité, Intervenant
TULPINCK Grégory, Commune de Thuin, Echevin
VANDECASTEELE Grégoire, SPW TLPE - Direction de l'Aménagement local
VANDER JEUGT Joachim, Commune de Merbes-le-Château, Echevin
VANDROMME Alain, Commune de Froidchapelle, Bourgmestre
VAN ROOST Frédérique, Commune de Couvin, Echevine
VERTENTEN Elodie, Commune de Philippeville

Représentation communale

Le 4 décembre 2025, 19 communes étaient représentées, sur un total de 30 communes que compte Charleroi Métropole, soit 63,3%. 15 d'entre elles étaient représentées par un membre du collège communal, soit 50% des 30 communes.

Point 1 - Introduction

Mot d'accueil de Céline Lucas, Directrice de la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW MI.

Une réforme au niveau de la gouvernance régionale de la mobilité et du devenir des bassins de mobilité est actuellement menée par le cabinet du ministre de la mobilité. Dans l'attente de celle-ci, l'ordre du jour du Conseil de Bassin se concentre sur les points devant être soumis à la concertation des membres, essentiellement ceux concernant le transport collectif. La réflexion stratégique actuelle vise à ce

que les objectifs régionaux de mobilité soient déclinés à l'échelle supra-communale dans le cadre d'un schéma d'accessibilité régional multimodal et un inventaire des actions régionales programmées sur chaque bassin. Les travaux pour établir une politique d'accessibilité au territoire à l'échelle de la Région wallonne, basée sur le Schéma de Développement Territorial, ont bien avancé pour le volet mobilité collective et font l'objet d'un point essentiel de l'ordre du jour.

Cette nouvelle stratégie vise notamment à, d'une part, soutenir et s'appuyer de manière plus explicite sur les objectifs d'optimisation spatiale du Schéma de Développement Territorial en ciblant les besoins d'offres structurantes des différentes mobilités pour connecter les centralités. Et d'autre part, de prendre en compte les particularités territoriales de chaque bassin en identifiant les points noirs à enjeux en matière de mobilité tout en ayant une vue précise sur les investissements programmés.

Les principaux enseignements à tirer de la version 2025 du Tableau de Bord régional de la Mobilité sont présentés par Damien Tobie.

Point 2 - Inventaire des projets communaux

- Présentation par Anne Timmermans, Charleroi Métropole, de différents projets communaux inventoriés auprès d'une vingtaine de communes.
A ce stade, le travail n'est pas terminé et il reste des communes à consulter. Ces projets portent sur les domaines suivants :
 1. La mobilité active (aménagements vélos, bornes de recharges, réseaux points nœuds cyclables et piétons).
 2. Mobilité collective. C'est moins le rôle des communes. Certaines communes relaient la difficulté d'être sur plusieurs bassins en même temps ou pointent de manquements en termes de desserte et de correspondance TEC et SNCB. Le besoin de mettre en place ou de maintenir des solutions de Transport à la demande (type Flexi TEC) est également soulevé, en particulier pour les communes rurales.
 3. Mobilité partagée. Actuellement, des voitures (Cambio) et vélos partagés sont disponibles uniquement à Charleroi. Plusieurs communes mettront prochainement des voitures partagées à disposition de leurs citoyens et personnel communal. A Charleroi, plusieurs opérateurs de trottinettes en libre-service sont également présents. Les solutions de covoiturage sont aussi abordées (application, parking, création d'une ligne de covoiturage).
 4. Multimodalité. Plusieurs mobipôles sont déjà aménagés ou en cours d'aménagement. D'autres sont à l'étude.
 5. Les zones à enjeux supracommunaux, ainsi que les sujets à travailler en supracommunalité ont été recensés.

Réactions :

- Remerciements d'Alain Vandromme, Bourgmestre de Froidchapelle, qui insiste sur l'importance des analyses de terrain au niveau communal.
- L'exercice montre la complexité des enjeux urbains et ruraux.
- Frédéric Razée, échevin à Erquelinnes, insiste sur l'importance d'une concertation et d'une coordination supracommunale liée à l'électro-mobilité et en particulier au déploiement des bornes de recharge.
- Ce travail se poursuivra et fera l'objet de futures discussions dans le cadre de la Commission Mobilité de Charleroi Métropole.

Synthèse des interventions

Ce travail en cours sera à poursuivre avec l'ensemble des communes, pour atteindre une liste exhaustive des projets et enjeux supracommunaux, en tenant compte des spécificités des zones rurales et urbaines.

Point 3 – Mobilité Collective & Partagée - Politique d'accessibilité au territoire : projet de schéma régional structurant de mobilité collective (bus-train, mobipôles)

IMPORTANT – Avis communal sur le projet de schéma régional structurant de mobilité collective

Conformément au courrier du 10 novembre transmis aux communes de Wallonie, un avis communal est sollicité sur les propositions de connexion de leurs centralités et sur la localisation des mobipôles. Cet avis, sous forme de délibération du Conseil communal (validation de connexions proposées ou proposition alternative argumentée), est à transmettre à l'Autorité Organisatrice des Transports (SPW MI) dans les 3 mois à dater de l'envoi du procès-verbal définitif de l'OCBM. Au-delà de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les Communes concernées sont celles qui disposent sur leur territoire d'une centralité villageoise qui n'est pas connectée au réseau structurant (cfr point 1.1 de la séance). Pour le bassin de Charleroi-Métropole, les communes d'Anderlues, Beaumont, Châtelet, Farciennes et Philippeville n'ont pas d'avis à remettre car elles disposent de liaison(s) identifiée(s) comme structurante(s) pour connecter toutes leurs centralités. Les autres Communes sont invitées à vérifier les pôles de destination D1 (connexion prioritaire à un pôle urbain) et D2 (connexion prioritaire à un pôle majeur) proposées par le SPW MI sur base des flux issus de la téléphonie mobile. Ce choix des destinations D1 et D2 doit permettre de mettre en évidence et de résorber d'éventuelles carences dans le réseau de transport public pour l'accessibilité de ces centralités villageoises aux services offerts dans les pôles urbains.

L'accessibilité au sein des pôles urbains majeurs et régionaux ne fait pas l'objet du présent schéma. Seront concernées à l'avenir Charleroi, Aiseau-Presles, Châtelet, Courcelles, Farciennes et Gerpinnes. Aucun avis communal n'est sollicité à ce stade pour l'offre urbaine.

En cas de questions ou de divergence sur le choix de ces destinations et de la localisation des mobipôles, le SPW MI est à la disposition des communes, notamment pour s'assurer qu'une proposition alternative est bien crédible à la lumière des flux réels. L'adresse de contact est : bassins.mobilite@spw.wallonie.be

- Les documents suivants, partagés en amont de la séance, sont abordés :
 - **Schéma structurant de mobilité collective**
 - **Annexe : carte**

- Présentation du projet de schéma régional structurant de mobilité collective par Marie Bauwelinckx, Justine Marneffe, et Niels Antoine, SPW MI Autorité Organisatrice des Transports Collectifs et Partagés.
- Il est précisé que les points d'intérêts touristiques majeurs, bien que non représentés sur la carte des centralités et pôles du SDT, sont bien pris en compte comme pôles générateurs de déplacements dans le cadre de la politique d'accessibilité.
- Alain Vandromme insiste sur la nécessité, en milieu rural, de rassembler les services de mobilité et de les rationaliser (p.ex. les services scolaires et touristiques).
- Le SPW MI demande au conseil de bassin de se positionner sur les connexions du réseau structurant (1/3 du réseau). Chaque Commune est par ailleurs invitée à formuler un avis sur les propositions de connexion de ses centralités et sur la localisation des mobipôles. Cet avis, sous forme de délibération du conseil communal, sera à transmettre à l'Autorité Organisatrice des Transports dans les 3 mois à dater de l'envoi du procès-verbal définitif de l'OCBM. Au-delà de ce délai, l'avis est réputé favorable.
- Les Lacs de l'Eau d'Heure étant un site touristique majeur, des connexions sont bien prévues.
- Le consensus qui sera atteint sur le réseau structurant permettra d'être complété par l'offre locale en rabattement vers le réseau structurant.
- La Commune de Couvin est surprise de l'absence de liaison structurante entre Chimay et Couvin, et demande qu'il y soit remédié.
- Michel Meuter, Mobilesem, invite à prendre en compte les pôles hospitaliers fusionnés (Marie Curie, Chimay) dans l'analyse des flux, car les seuils de chaque entité prise isolément ne sont pas pertinents.
- Alain Vandromme, Commune de Froidchapelle, questionne la notion de seuils, qui fait en sorte que les communes rurales ne se sentent pas concernées. Le SPW MI rappelle que le seuil de 10 personnes par bus est une cible écologique pour les lignes structurantes, pour une base annuelle toute la journée. Pour les sites touristiques, une concentration de l'offre en périodes hautes pourra par exemple être envisagée.
- La Commune de Couvin rappelle que le but de l'exercice doit être une amélioration de l'offre afin de viser une augmentation de la fréquentation des lignes de bus.
- Le SPW MI indique que le schéma évoluera, notamment à la suite de la réalisation des SDC (schéma de développement communaux) qui pourraient modifier les centralités définies dans le SDT.
- Grégoire Vandecasteele, SPW TLPE, invite à partager le travail avec les communes réalisant leur Schéma de Développement Communal (SDC).
- La Commune de Couvin s'inquiète du maintien de la ligne 451. Le SPW MI rappelle que le schéma vise à définir le réseau structurant, pas à remettre en

question des lignes existantes à vocation de « cabotage » comme la ligne 451.

- Collin Nkono, Port Autonome de Charleroi, demande de prendre en compte les projets susceptibles d'influencer la structuration du réseau.
- Michel Meuter, Mobilesem, invite à clarifier les moyens mis à disposition des communes (p.ex. pour l'aménagement des Mobipôles). A l'horizon 2040 proposé par le schéma, les financements seront à définir avec l'OTW dans le cadre des différents Contrats de Service Public.
- Philippe Knaepen, Bourgmestre de Pont-à-Celles, questionne le SPW à l'égard du City Pass de Charleroi, qui semble méconnaître une gare du territoire de Pont-à-Celles, et coupe donc son territoire en deux. Dans un souci de cohérence et de lisibilité, la commune souhaiterait que la gare d'Obaix-Buzet soit intégrée dans la zone City Pass de Charleroi.
- Loïc D'Haeyer, Bourgmestre de Fleurus, questionne le rôle attendu des communes par le SPW MI concernant la stratégie présentée par l'AOT avec un schéma basé sur le SDT et en lien avec le travail déjà précédemment effectué comme les redéploiements
- Le SPW MI précise que le Ministre souhaite privilégier une vision globale régionale de type « schéma directeur », mais le travail réalisé dans le cadre des redéploiements n'est pas perdu : il a alimenté le schéma présenté ce jour et doit servir de cadre pour les futures évolutions de l'offre.
- Le SPW MI attend de chaque Conseil Communal qu'il émette un avis après la séance, dans les 3 mois suivant l'envoi du PV, pour les connexions des centralités villageoises non desservies par le réseau structurant et sur la localisation des mobipôles.
- Philippe Knaepen, Bourgmestre de Pont-à-Celles, questionne le SPW à l'égard du City Pass de Charleroi, qui semble méconnaître une gare du territoire de Pont-à-Celles, et coupe donc son territoire en deux.
- Alain Vandromme, Bourgmestre de Froidchapelle, demande que l'aquacentre soit repris comme mobipôle de rabattement.
- Julien Matagne, Bourgmestre de Gerpennes, déplore l'absence de connexions horizontales, qu'il conviendrait de desservir au moyen de lignes traditionnelles.
- Les Communes de Chimay et Couvin déplorent l'absence de certains pôles touristiques (château de Chimay, musées de Viroinval, grottes de Couvin), mais cette absence est due aux seuils définis dans l'analyse du schéma régional.
- La Commune de Courcelles s'étonne de la représentation d'un seul mobipôle au lieu de 3. Le SPW MI précise que la zone urbaine de Charleroi, dont Courcelles fait partie, fera l'objet d'un schéma urbain dans un second temps.
- David Dujou, Commune de Charleroi, demande la prise en compte du site hospitalier Marie Curie, de la Clinique Notre Dame de Grâce de Gosselies, du projet de Cité Militaire de la Porte Ouest.

- Michel Meuter, Mobilesem, fait remarquer la nécessité de réduire la congestion au niveau des portes sud de Charleroi, qui était un des objectifs du projet de BHNS.
- La Commune de Fontaine-l'Evêque demande la prise en compte de la ligne structurante Fontaine-l'Evêque - Gosselies (via Forchies-la-Marche et Courcelles), car elle relie les entités voisines entre elles. Il n'est pas sensé de demander aux habitants de Forchies-la-Marche ou de Courcelles de passer par Charleroi pour se rendre de l'une à l'autre, ce qui est vrai aussi en d'autres endroits (comme de Couvin à Chimay).
- La Commune de Fontaine-l'Evêque indique que, si le projet de schéma structurant répond très bien à l'objectif de rejoindre les entités périphériques vers Charleroi, il devient en revanche totalement inadapté lorsqu'il s'agit de relier ces mêmes entités périphériques entre elles¹.

Avis du Conseil

Le Conseil prend connaissance du projet de Schéma régional structurant de mobilité collective, basé sur le Schéma de Développement Territorial de la Wallonie, et des étapes d'adoption de la politique d'accessibilité au territoire.

Il prend acte des possibilités de connexion qu'offre le réseau ferroviaire fédéral ainsi que des principaux enjeux d'amélioration identifiés pour ce dernier.

Il préconise d'adapter le schéma présenté en y intégrant plus clairement certains points d'intérêt majeurs (p.ex. hôpitaux, tourisme).

Il suggère d'étudier la possibilité d'intégrer au réseau structurant la liaison entre Chimay et Couvin, ainsi que d'autres lignes de liaisons périphériques des pôles entre eux, telles qu'identifiées comme prioritaires dans le PMCM : Thuin – Ham-sur-Heure-Nalinnes – Gerpinnes ; Anderlues - Thuin ; Mellet – Frasnes-lez-Gosselies - Luttre.

Il prend connaissance de la procédure d'avis communal relative à la connexion des centralités villageoises non desservies par le réseau structurant et à la localisation des mobipôles.

Synthèse des interventions

Le schéma doit être amélioré pour intégrer plus clairement certains pôles (p.ex. hôpitaux, tourisme). Un retour d'informations est attendu des communes, selon les modalités précisées ci-dessus.

Point 4 – Mobilité Collective & Partagée - Augmentation de de l'offre SNCB à

¹ Remarques formulées hors séance

l'échelle du Bassin (lignes IC Charleroi-Bruxelles, S62 et S63)

- Présentation des modifications de l'offre SNCB à l'échelle du bassin de Charleroi Métropole par Mélissa François, SPW MI Autorité Organisatrice des Transports Collectifs et Partagés.
- Alain Vandromme, Bourgmestre de Froidchapelle, pose la question du coût de ces modifications. L'augmentation des coûts devrait être relativement réduit dans certains cas, car il s'agit « juste » d'une prolongation, vers Charleroi, d'un niveau de services existant déjà entre Anvers et Bruxelles.
- La Commune de Merbes-le-Château questionne l'intérêt d'une augmentation de la fréquence des trains entre Charleroi et Erquelinnes, car peu de citoyens se plaignent d'une fréquence trop faible le samedi. Il serait préférable d'augmenter l'amplitude pour permettre un retour plus tardif vers Charleroi.
- Il appartient désormais aux communes de faire remonter leurs souhaits directement vers la Région, qui centralise les demandes à formuler à la SNCB.
- La SNCB souhaite mieux répondre aux besoins du segment de clientèle correspondant aux loisirs, d'où son intention de d'augmenter la fréquence le week-end et l'amplitude en soirée.
- La SNCB indique que l'accord de gouvernement prévoit l'éventualité de supprimer certains arrêts, mais moyennant la réalisation d'une étude.
- La Commune d'Erquelinnes rappelle que l'objectif de redynamiser la ligne Charleroi – Erquelinnes est déjà ancien.

Point 5 – Mobilité Collective & Partagée - Etude opérationnelle suite à évaluation des lignes A1, A2 et A3 autour de l'aéroport de Charleroi (BSCA)

- Présentation, par Laurent Galland (OTW), de l'étude opérationnelle de LETEC suite à l'évaluation des lignes aéroportuaires A1, A2 et A3.
- Aucune remarque n'est formulée

Point 6 – Mobilité Collective & Partagée - Services proposés par LETEC pour l'aménagement, notamment équipements vélos, des abris pour voyageurs

- Présentation, par Laurent Galland (OTW), des services proposés par LETEC pour l'aménagement des abris pour voyageurs.
- Il est demandé d'envoyer le nouveau catalogue aux communes dès sa parution.
- Michel Meuter, Mobilesem, suggère l'intégration dans ce catalogue de services de différentes options pour renforcer l'intermodalité (p.ex. espaces d'attentes fermés aux mobipôles).

Point 7 – Mobilité Collective & Partagée - Diagnostic et recommandations pour le MobiPôle XL de la gare de Charleroi-Central

- Présentation, par Noël Renson, SPW MI Autorité Organisatrice des Transports Collectifs et Partagés, des améliorations suggérées au Mobipôle de la gare de Charleroi-Central.
- Les documents suivants, partagés en amont de la séance, sont abordés :
 - **Evaluation du Mobipole XL de la gare de Charleroi-Central**
 - **Annexe : fonctionnalités cibles par type de mobipôle**
- Tim Kairet, Avello, questionne le nombre d'emplacements de stationnement pour vélos à l'arrière de la gare. Est-il suffisant ?
- Avello demande une amélioration de la signalisation des cheminements cyclables (p.ex. au niveau de l'avenue Paul Pastur).
- Anne Timmermans, Charleroi Métropole, indique qu'Igretec, en partenariat avec la SNCB, travaille sur des scénarios de réaménagement du parking, avec services complémentaires à développer (autopartage, kiss & ride,...). Les scénarios seront proposés début 2026.
- Le SPW indique que le service Blue Bike ne nécessite plus une inscription en amont par les utilisateurs. Charleroi n'a pas été sollicité par Bleue Bike lors de l'installation de nouveaux vélos. Les communes peuvent solliciter directement Bleue Bike mais un préfinancement est généralement demandé.
- Anna Tinebra, Tous à pied, demande une amélioration de la signalétique piétonne, et l'ajout de panneaux affichant la durée de trajets à pied vers les points d'intérêt.
- L'accessibilité en voiture de l'avant de la gare est discutée. Dans beaucoup de gares, notamment en Flandre, une zone de dépose minute est souvent prévue à l'avant. La conception des aménagements à l'avant et l'arrière de Charleroi-Central veut cependant que l'accessibilité en voiture se fasse à l'arrière.
- 2 problèmes de sécurité sont à mentionner à l'avant de la gare : le passage de certaines voitures dans la zone dédiée aux bus, et le passage de trottinettes qui slaloment entre les bus, problème résolu depuis l'interdiction du dépôt de trottinettes en libre-service dans cette zone.
- Il prévu en priorité que les bus de remplacement SNCB s'arrêtent à l'arrière de la gare, ce qui correspond à la réalité de la signalisation et des aménagements locaux.

Avis du Conseil

Le Conseil prend acte des évolutions et aménagements récents du mobipôle XL de Charleroi Central, qui présente une multiplicité de services offerts par différents

acteurs. Il soutient le travail d'amélioration continue du mobipôle dans sa fonction de nœud intermodal majeur (à l'échelle internationale, régionale et locale urbaine), en vue de répondre davantage aux fonctionnalités cibles de la typologie régionale des mobipôles.

Points 8 & 9 – Logistique & Marchandises - Etats des lieux des projets et investissements, et retour sur les événements récents

- Présentation, par Alexandra Pirt, SPW MI Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises, des projets et événements principaux en matière de transport de marchandises.
- La Commune d'Erquennes questionne l'évolution du report modal vers la ligne ferroviaire L132.

Point 10 – Trafic Routier - Exemples de projets routiers mettant en œuvre le PMCM

- Présentation, par Jean-Philippe Bille, Directeur de la Direction territoriale des Routes de Charleroi, SPW MI, des principaux projets régionaux en matière d'infrastructures routières.
- Michel Meuter, Mobilesem, s'interroge de l'absence du District de Philippeville. Jean-Philippe Bille confirme qu'il s'aligne avec le District de Philippeville, mais qu'une possibilité de redimensionnement du périmètre de la Direction territoriale est à l'étude afin de s'aligner avec le périmètre de Charleroi Métropole.
- Céline Lucas, Directrice de la Direction de la Planification de la Mobilité, SPW MI, précise qu'il existe actuellement une réflexion stratégique de redéfinir le territoire en bassins de mobilité définis à la suite d'une analyse des flux de déplacements (données de téléphone mobile). Cette proposition est sur la table du Gouvernement Wallon.

Point 11 - Conclusion

Frédéric Razée, dans son rôle de Président Communal du Conseil de Bassin, clôture la séance en insistant sur différents points :

- Le travail d'affinage de l'offre de transports collectif doit se poursuivre avec les communes dans le cadre de la politique d'accessibilité présentée par le SPW MI.
- Différents services aux abords de la gare SNCB de Charleroi-Central doivent être améliorés.
- Les évolutions souhaitées de l'offre SNCB doivent être formulées par les communes au SPW MI, AOT.
- Les besoins des communes en matière d'infrastructures routières régionales ont été collectés.

- Le point d'attention principal est le schéma structurant de mobilité collective.

**CONTACT**

SPW Mobilité

Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité

Boulevard du Nord 8

B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be